



REGLEMENT INTERIEUR

Contrat adhérents- Foyer des jeunes

Le présent règlement intérieur a pour but d'établir les droits et devoirs respectifs des différentes parties prenantes :

- Les administrateurs, entraîneurs et personnels d'encadrement du Foyer
- Le Foyer en tant que personne morale
- Les adhérents et parents ou représentants légaux pour les mineurs

Article 1 : Ne pourront participer aux activités et ne seront assurés que les adhérents ayant acquitté leur cotisation et fourni un certificat médical pour les activités sportives, et accepté le présent contrat.

Article 2 : Les horaires et lieux de rassemblement des activités seront portés à la connaissance des adhérents lors de l'inscription

Article 3 : Les compétitions éventuelles se dérouleront suivant un calendrier qui sera communiqué aux adhérents dès que possible

Article 4 : En cas de déplacement les bénévoles qui transportent des adhérents et des enfants doivent savoir qu'ils engagent leur responsabilité civile (assurances) vis-à-vis des personnes transportées.

Article 5 : La responsabilité du Foyer ne pourra être engagée que dans la limite des horaires de l'activité. Les parents ou représentants légaux des enfant devront impérativement s'assurer de la présence de l'animateur avant de laisser les enfants sur le lieu de l'activité.

Article 6 : En cas d'absence de l'animateur, modification d'horaire eu de lieu de l'activité le Foyer informera dans la mesure du possible les adhérents et parents ou représentants légaux des enfants.

Article 7 : En cas d'absence imprévue de l'animateur les adhérents et les parents ou représentants légaux considéreront que la séance est annulée au bout de 15 minutes après le début de l'horaire normal de l'activité.

Article 8 : Droit à l'image : Lors des activités des photos ou films peuvent être réalisés, le Foyer se réserve le droit de les utiliser pour sa communication dans les limites prévues par la loi (par exemple compte rendu de manifestations sur le site WEB) sans que cela donne droit à un défraiement quelconque auprès des adhérents, parents ou représentants légaux des enfants.



Attestation d'acceptation du règlement intérieur du Foyer

Je soussigné Mr, Mme, Mlle :

Demeurant :

Adhérent au club :

Pour les adhérents mineurs, compléter ci dessous

Représentant légal de l'enfant : (Nom et prénom)

Né le :à :

Autorise mon enfant à participer à l'activité :

J'autorise mon enfant à emprunter un véhicule conduit par un membre bénévole du club pour se rendre sur les lieux d'une compétition ou de rencontres.

En cas d'accident survenant dans les horaires d'activité, ou sur le trajet des compétitions et rencontres, j'autorise le Foyer à prendre toutes les mesures nécessaires pour secourir l'enfant.

La personne à prévenir en cas d'accident est :

Nom et prénom : tel :

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du Foyer et en accepte les clauses précisées dans les 8 articles .

Fait à Saint Martin le Beau le :

Signature de l'adhérent, du parent ou représentant légal précédée de

“ lu et approuvé :

.....